

LA DECISION

La phase de décision permet d'aboutir à la validation de la solution envisagée en prenant en compte l'aspect raisonnable de celle-ci à la fois pour le salarié, l'équipe (pour éviter la surcompensation) et l'employeur (en matière de coûts financiers et humains). Cela suppose que la solution puisse être itérative et qu'un droit à l'échec soit possible en incluant le fait que certaines solutions soient temporaires.

Les situations problématiques vont naître de la réduction (objective ou non) du champ des possibles du côté des employeurs, de la non optimisation des aides du FIPHFP, de la non mobilisation d'acteurs locaux et/ou de dispositifs externes qui permettraient de rendre raisonnable la compensation et des freins individuels rencontrés par les agents.

Plusieurs situations problématiques peuvent être rencontrées à cette phase :

- Absence de synergies inter fonctions publiques
- Faible niveau de qualification des personnes à reclasser
- Faible sollicitation des aides du FIPHFP
- Freins individuels liés aux agents
- Le reclassement comme unique solution
- Méconnaissance des acteurs locaux
- Mise en place d'aménagements uniquement techniques

Une faible sollicitation des aides du FIPHFP

Les aides du FIPHFP sont faiblement sollicitées par les employeurs publics alors qu'elles peuvent répondre à de réels besoins et faciliter la mise en œuvre de compensations pour les agents handicapés.

Les difficultés remontées quant à cette faible mobilisation résident dans :

Le manque de lisibilité des aides et de la plateforme

Les difficultés de saisie informatique

Un manque de coordination entre les différents acteurs et services au sein de l'établissement (service achats, ressources humaines...) qui rend difficile un suivi et une mobilisation des aides

Le manque de connaissance des dispositifs d'aide du FIPHFP

Pour répondre à cet état de fait, le FIPHFP a refondu son catalogue des aides, devenu « catalogue des interventions » et un nouveau système d'exploitation facilitera la saisie des aides en ligne dès le mois de janvier 2017.